

ANNEXES COMPTABLES 2025

SUD RURAL TERRITOIRES

1. Tableau du calcul du seuil des ressources

Cotisations reçues	26 166,08 €
Reversement Solidaires National	890,00 €
Reversement UNIRS	25,00 €
Reversement Solidaires Environnement	9,00 €
Reversement Céfi Solidaires	35,60 €
Reversement aux Sections	1 686,66 €
Reversement aux Solidaires locaux	362,50 €
Total des ressources	29 174,84 €
Subvention 2024 reçue le 08 juillet 2025	9 623,40 €
Total des ressources	38 798,24 €

2. Inventaire des contributions publiques de financement

Subvention de fonctionnement du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation 9 623,40 € versés sur le compte courant le **8 juillet 2025**.

Cette subvention a subi une très forte diminution de **935,21 €**.

3. Actions de solidarité

- Aides financières à Rapports de force, Pahéko, Framasoft, Soulèvements de la Terre, Basta Média et Hello Asso pour un total de 962,10 €.

4. Contributions en nature

- Mise à disposition de trois salles de 21,5 m², 11,2 m² et 11 m² avenue de Lowendal par le Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation.

- nombre d'ETP (emploi équivalent temps plein) total : 7,05

- nombre de décharges de services à titre syndical mis à disposition au 31 décembre 2022 pour 2025 :

28 personnes bénéficient de décharges de service à titre syndical

1 personnes 0,5 ETP

4 personnes 0,3 ETP

2 personnes à 0,25 ETP

11 personnes 0,2 ETP

1 personne 0,15 ETP

9 personnes 0,1 ETP

0 personne 0,05 ETP

Reserve 0,3 ETP non transformé en coupon

- Reste 1,45 ETP soit 660 demi-journées ASA

5. Modalités de comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées sur le compte 756 par la Trésorière Nationale qui collecte l'ensemble des cotisations pour ensuite reverser 40 % du montant des cotisations (N-1) de leurs adhérents aux sections qui en font la demande ou 60 % si la section cotise au Solidaires local.

6. Demandes de reversement de cotisations par les sections

Seule la section Sud Terres du Sud, cotisant à ses Solidaires locaux, a fait une demande de reversement de cotisations. Elle a perçu 1 686,66 €.

Voir sa comptabilité ci-dessous.

7. Comptabilité des Sections

- Section Sud Terres du Sud

2024

N°Compte	DÉBIT	N°Compte	CRÉDIT
6251	141,10 €	580	2 611,65 €
6263	15,48 €		
62781	152,83 €		54,00 €
65861	108,98 €		

Totaux 418,39 € 2 665,65 €

Résultat 2024 Créditeur 2 247,26 €

- Section 35

La section Ille et Vilaine n'a pas rendu sa comptabilité 2024 à la Trésorière Nationale et n'a pas fait de demande de reversement

8. Les règles et les méthodes comptables

- Mise en place de la comptabilité au 1er janvier 2020 sur le logiciel en ligne Pahéko.
- GARRADIN est devenu Pahéko en 2023.
- Plan comptable mis à jour selon les besoins